

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mai 2012  
~~~~~

ZAC LA CROIX
ACHAT DE LA PARCELLE F831 EN TANT QUE RÉSERVE FONCIÈRE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mai 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Valérie DELVAL suppléant de M. Christian LASSALVY, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur François MOSSMANN suppléant de Madame Monique GIBERT

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés : M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ, Mme Catherine JOSIEN

Absents : Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération en date du 19 mars 2007 par laquelle le conseil communautaire a voté favorablement pour la définition du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, commune de Gignac,

Vu que le dossier de création modifié a été approuvé par délibération du 18 avril 2011,

Vu que M. et Mme BOUILLON sont propriétaires de la parcelle cadastrée F831 d'une superficie de 1 252m² classée en zone NCI du POS,

Vu que M. et Mme BOUILLON sont vendeurs de cette parcelle, actuellement en friche,

Considérant que cette parcelle est intégrée dans le périmètre de la ZAC et servira pour l'extension de la zone commerciale, comme l'indique la carte ci-jointe,

Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pourrait se porter acquéreur de ce terrain en tant que réserve foncière à vocation économique, conformément à la politique d'achat communautaire et l'évaluation de France Domaines,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir la parcelle F831 d'une superficie de 1 252m² située sur la ZAC La CROIX, appartenant à M. et Mme BOUILLON, pour un montant de 15€ par m² soit un montant total de 18 780€,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 641 le 29/05/12
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120521-lmc114788-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET

Commune de Gignac

Z.A.C LA CROIX - Achat de la parcelle F 831



- Périmètre de la Z.A.C. Statut des acquisitions
- Biens achetés
- Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire
- Biens en cours d'achats : parcelles proposées à l'achat au Conseil communautaire
- Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu



Source : Photo aérienne Interurbain 2008 - Cadastre D.G.I. 2011 - Observatoire foncier C.C.V.N. 2012
Réalisation : COVIN, Avril 2012

N° de parcelle	surface	Nature du bien (terrain nu, bâti pro, logement)	Destination (économique, logement, équipements publics, aménagements paysagers, VRD)	NOM	Indemnités principales	Indemnités de réemploi	
114 F 831	1252	TERRAIN NU	ECO	BOUILLON	18 780,00 €	2 878,00 €	

Les parcelles de terrain nu destinées à être maintenues en voirie sont évaluées 1 €.		
Les parcelles en zone IINA sont estimées à 100 €/m ² , et à 25€/m ² en zone IV NA.		
Les parcelles actuellement classées en zone NC du POS de la commune ont été évaluées à 15 €/m ² , sous réserve de leur intégration en zone IVNA.		

FRANCE DOMAINE HÉRAULT
 Evaluations Domaniales
 Centre des Finances Publiques CFIPTAL
 34953 MONTPELLIER cedex 2
 Tél. 04 67 22 62 69
 Chef de la Brigade des évaluations
 domaniales

